

ARRETE N° 21-00002 /MINESUP DU 19 MARS 2021
 portant nomination d'un responsable à l'Institut des Relations
 Internationales du Cameroun (IRIC).

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
 Vu le décret n°71/DF/195 bis du 24 avril 1971 portant création de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun ;
 Vu le décret n°85/743 du 27 mai 1985 modifiant certaines dispositions du décret n°71/DF/195 bis portant création de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun ;
 Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du août 1995 ;
 Vu le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création des universités ;
 Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités, modifié et complété par le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
 Vu le décret n°93/037 du 19 janvier 1999 portant organisation administrative et académique de l'université de Yaoundé II ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

ARRETE :

Article 1^{er} - : Monsieur **MANDJEM Yves Paul**, Maître de Conférences, Matricule 680 535-O, précédemment en service à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC) est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef du Département de l'Intégration et de la Coopération pour le Développement dans le même établissement, en remplacement de Monsieur NYAMDING MESSANGA Pascal Charlemagne.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le _____

Le Ministre d'Etat,
 Ministre de l'Enseignement Supérieur,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001989	# 19 MAR 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE	



Jacques FAME NDONGO